BTS Aménagements Paysagers

Coordination de travaux, Suivi de projets, Gestions des espaces…

campus La Salle
www.campus.lasalletrance.fr

Kerplouz LaSalle
Auray

BTS Aménagements Paysagers

Coordination de travaux, Suivi de projets, Gestions des espaces…

▶ Une formation en deux ans avec des objectifs bien définis, dans des domaines variés :

Former un technicien compétent dans une approche transversale de la conception, la réalisation et la gestion des aménagements paysagers.

▶ Un enseignement modulaire autour de deux domaines :

Domaine commun :

Expression et communication : Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation, LV1 : anglais, L'environnement économique : l'organisation économique sociale et juridique.

Domaine professionnel :

Connaissances techniques, scientifiques, économiques, sociales, culturelles, traitement des données et informatique liés au secteur des Aménagements Paysagers.

Liste des fonctions et des activités exercées :

- Organise, encadre la réalisation de chantiers de création ou d'entretien des aménagements paysagers dans le respect du développement durable, en ayant connaissance du contexte juridique et réglementaire.
- Contribue à l'élaboration des projets dans une démarche éco-responsable.
- Contribue à la gestion technico-économique.
- Participe à l'organisation du travail, à la gestion des ressources humaines et des compétences de la structure.
- Communique sur son métier, sur l'activité de la structure dans laquelle il se situe et sur les thèmes de l'environnement et du développement durable.

Exigences de la formation :

- Une démarche positive et constructive.
- Des aptitudes physiques appropriées.
- Des aptitudes à travailler en équipe.
- Une grande motivation pour la botanique, le paysage et les techniques paysagères.
- Rigoureux et autonome dans le travail.
- Un intérêt pour l'enseignement artistique.

Les poursuites d'études :

Un grand nombre d'étudiants s'orientent vers :
- Licences Professionnelles, Licences d'aménagement,
- Ecole d'architecture et d'ingénieur,
- Des formations courtes professionnelles qualifiantes (maçonnerie paysagère, gestion végétale…).

Insertion professionnelle :

- Entreprise de travaux paysagers
- Bureau d'étude
- Collectivités territoriales
- Entreprise

Kerplouz LaSalle Auray

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

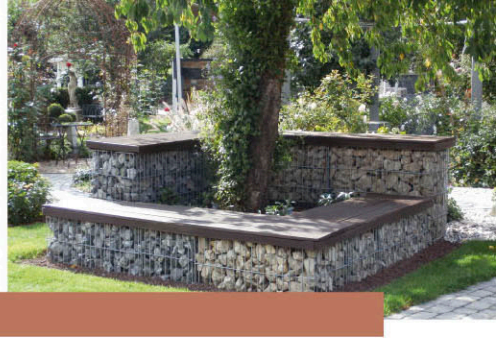

Une formation modulaire sur 2 ans

Un enseignement général et professionnel

Traitement des données et informatique

- Mathématiques	72.5 h
- Informatique	43,5 h

Expression Communication

- LV1 Anglais	116 h
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 h

Environnement économique

- Organisation économique, sociale et juridique	87 h

Activités pluridisciplinaires du domaine commun 24 h

Domaine professionnel

Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles, liées au secteur professionnel

- Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers	145 h
- Connaissance et gestion des végétaux	261 h
- Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager	185 h
- Gestion technico-économique de chantiers	87 h
- Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager	130,5 h

Autres activités

- Pluridisciplinarité	150 h
- Education Physique et Sportive	87 h
- Accompagnement du projet personnel et professionnel	87 h

Des modules d'Initiatives Locales (MIL) au choix du lycée

Infographie Paysagère	47 h
Système d'Information Géographique et la gestion des espaces	40 h

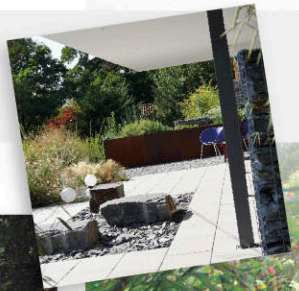

La formation professionnelle

Des études concrètes pour des collectivités, des associations, un partenariat avec la profession pour des projets, des réalisations et la gestion des études concrètes et contextualisées sont des supports retenus par l'équipe pédagogique.

Des stages en milieu professionnel

12 à 16 semaines en France ou à l'étranger dans des structures adaptées à la formation

- Entreprises de travaux paysagers.
- Services Espaces Verts Environnement des collectivités locales ou territoriales.
- Structures spécialisées : golf, irrigation…
- Bureau d'études d'exécution.
- Cabinet d'architecte paysagiste.

Obtention du diplôme :

- Pour moitié par le **Contrôle continu** au cours des deux années de formation,
- Pour moitié par un **Examen terminal** de 2 épreuves.

Etudiant :

- Inscription à la sécurité sociale étudiante.
- Possibilité de bourses de l'enseignement supérieur agricole.
- Fichier d'adresses de logements à l'extérieur du lycée, proposé aux étudiants.

CONDITIONS ET PROCÉDURES D'ADMISSION :

- Après un bac Général S
- Après un bac Technologique STAV
- Après un bac Pro Travaux Paysagers
- Autres baccalauréats
- Après une année universitaire

Suivre la procédure post bac

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Frais de scolarité :

Par année : **1236 €** (septembre 2017)

Demi-pension :

Restaurant scolaire : 5,40 € (tarif septembre 2016)

Frais supplémentaires :

- Achat d'ouvrages à caractère professionnel : Livre de connaissance des plantes, ouvrages techniques et de gestion de chantier.
- Matériel de dessin sur indication des enseignants à la rentrée.
- Hébergement, restauration, déplacements lors de voyages d'études
- Certaines options choisies en E.P.S.
- Frais de carburant lors d'utilisation de véhicule personnel. Dans le cadre de covoiturage, ces frais sont répartis entre les étudiants.

Hébergement :

Le Point Infos Jeunesse à Auray (Tél : 02 97 24 25 00) peut être consulté lors de la recherche de logements.
Une liste d'adresses sur Auray et sa région est également à disposition des étudiants au secrétariat. Il existe un foyer des jeunes.

Equipements personnels :

Pour les activités pratiques une tenue adaptée et des chaussures de sécurité sont exigées. Sinon un équipement minimum (bottes, chaussures et vêtements adaptés aux activités extérieures) est demandé. L'appareil photos numériques et une clé USB sont utiles si vous les possédez. Des salles informatiques sont libres d'accès, l'achat d'un ordinateur portable n'est pas une obligation.

BleuSafran 12/2016 - Photo Lycée Kerplouz

LEAP Kerplouz LaSalle - Auray
BP 40 417 - 56 404 Auray cedex
Tél : 02 97 24 34 40 - Fax 02 97 24 34 41
auray@cneap.fr
www.kerplouz.com

Kerplouz LaSalle Auray

www.kerplouz.com